



Des travaux d'adaptation dans votre logement

Vous avez plus de 60 ans ou vous êtes en situation de handicap ?
Vous pouvez bénéficier de l'**adaptation** de votre logement !
Ces travaux sont pris en charge financièrement par la RIVP.

Si vous êtes intéressé(e), renseignez vos coordonnées :

Nom et prénom	
ESI / Numéro logement	
Date de naissance	
Adresse	
Numéro de tel	

Percevez-vous une aide légale du Conseil départemental, au titre de la dépendance (Allocation **personnalisée d'autonomie** – APA) ?

- ☐ Oui > Si oui, joignez **la copie de la décision d'attribution de l'APA**
☐ Non

Si vous êtes en situation de handicap, **vous n'aurez droit à l'adaptation de votre logement que si votre situation est attestée par l'un des trois documents** suivants :

☐ la copie de la notification de la décision portant la mention Invalidité **taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%** délivrée par la MDPH ou copie de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) invalidité



☐ ou la notification de bénéficiaire de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) avec une reconnaissance GIR (groupe iso-ressources) 1 ou 2

☐ ou la notification de pension d'invalidité 3^{ème} Catégorie délivrée par la sécurité sociale.

Et aussi

Etes-vous utilisateur/trice de fauteuil roulant ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous êtes intéressé.e, ce formulaire et les justificatifs sont à envoyer à votre agence ou peuvent être déposés sur votre espace locataire.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date : _____

Signature du locataire concerné par les travaux :

--